

Propriété
Publique

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU VENDREDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
Outre-mer,	Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne _____ 0 fr 30
Réclames, — — — — — 1 00

Le dernier numéro du *Patriote*, feuille infime d'après certaines appréciations, a relevé des faits concernant la municipalité de la Colonie qui ne manquent pas d'une certaine gravité.

L'heure des explications a sonné. Monsieur le sous-Secrétaire d'État aux colonies ne peut rester dans une situation indécise sans prendre de résolution. L'état de chose actuel ne peut durer plus longtemps. Si tout à une fin, cette fin se présente, et le dénouement ne peut tarder.

Le *Patriote* dans ces divers articles, a agi impartiallement, commentant simplement les faits et se porte garant de tout ce qu'il a avancé. Il n'y a pas deux façons de dire la vérité, tandis qu'on peut la travestir de plusieurs manières.

Le dilemme a été posé. Une entreprise de réforme administrative concernant les divers pouvoirs de la colonie a été tentée dans un but contraire aux vrais intérêts de la colonie. A qui incombe la responsabilité? Qui a dressé le plan devant déplacer l'axe de la majorité du Conseil municipal et renvoyer dans l'ombre la minorité du conseil général qui reflète les vraies aspirations de la colonie? Quel était le but de ce coup d'État? Nous ne nous répéterons pas en donnant des détails suffisamment exprimés dans les diverses critiques qu'a formulées le *Patriote*.

Est-ce la guerre de l'administration contre la colonie, ou l'espoir bien déçu aujourd'hui, de l'accaparement de la liberté de chacun au bénéfice d'intrigues que je ne qualifierai pas?

Je répéterai sans crainte que le temps des expédients est passé et que le mérite ne se mesure pas au nombre de galons dont peut disposer un titulaire, mais aux capacités réelles de l'homme.

Si ce n'est pas un crime d'être moins érudit qu'un autre, ce n'est pas un crime de se donner comme devoir de mettre ses capacités et son intelligence au service général.

Le gouvernement français a trop fait pour le développement de l'instruction pour ne pas se servir des renseignements qui peuvent lui être donnés par ceux qui la possèdent et faire le sourd à des griefs justement exposés.

Nous sommes aussi indifférents aux conséquences du manque de logique d'un fonctionnaire, que celui-ci l'est à la réussite d'un négociant. L'un comme l'autre se moque de leur avenir respectif comme d'une guigne.

Ce que le bon sens veut, c'est que chacun fasse ce qu'il doit et à ce compte là la critique n'a pas de prise.

C'est se faire un peu juge et partie que de dire que les articles du *Patriote* ne sont pas signés. Le jour où les pseudonymes auront à se faire connaître, ils ne le feront pas pour les besoins d'une cause personnelle, mais bien pour l'intérêt général. Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui prêtent leur plume au *Patriote* le font en bonne connaissance de cause et souhaitent que des successeurs le fassent avec plus de compétence.

Le langage tenu au *Patriote* est un langage droit, correct, et français. Nous sommes d'autant moins des hommes d'opposition systématique, que le jour où il faudra réaliser le programme que nous avons développé, nous le ferons sans crainte, et la métropole n'aura pas de plus chauds partisans que nous. Nous avons horreur de la coterie et estimons trop l'homme qui sait conserver son indépendance pour ne pas demander la discussion sous le jour le plus grand, fuyant et traitant en ennemis ceux qui vivent de l'ombre et de la conspiration.

C'est avec des sentiments tels, que la France notre mère-patrie a pu se relever des événements de l'année terrible. C'est avec ces sentiments là que nous nous faisons les champions de l'avenir de la colonie.

Notre devise est: fais ce que dois, advenne que pourra.

CURTIUS.

A BATONS ROMPUS.

Il y a des gens que la nomination de M. Moracchini au poste de Gouverneur des îles St-Pierre et Miquelon ne fait pas rire. Et cela se conceit. M. Moracchini est un esprit logique qui exécute les cercles vicieux—d'où l'on déduit qu'il empêchera de danser en rond—and un administrateur intégré—ce qui revient à dire qu'il déteste la «popote». Adieu le *whist* et de profonds sur le *vermouth*! — Mais, alors, c'est la fin du monde! c'est le renversement de tout! — Hélas messieurs! je le crains! La Saint-Michel approche. Prenez garde! c'est le moment où se régleront les comptes.

Etes-vous un profond politique? — Non, ma foi. Je m'occupe de mes armements et je ne lis mon journal que lorsque j'ai du temps de reste. — Cependant, il est une chose que vous savez, c'est que la roue de la fortune tourne perpétuellement et que tel aujourd'hui est en bas qui demain sera en haut. — Oui, certes. — Eh bien! si vous aviez à administrer Saint-Pierre, par exemple, que feriez-vous en présence d'un Conseil général divisé en deux groupes inégaux? — Je m'inclinerais jusqu'à terre devant les décisions de la majorité et les exécuterais tant qu'elles seraient légales. Quant à la minorité, je la traiterais avec la plus sympathique courtoisie, d'abord parce que l'impartialité est le premier devoir d'un Gouverneur et ensuite parce que l'histoire nous démontre que la minorité devient infailliblement tôt ou tard la majorité. — Parfait! Et pourtant vous n'êtes pas un profond politique! Vous êtes un simple commerçant, vous? Ce que c'est tout de même!.... Comprenez y quelque chose.



Les propriétaires qui bordent la route de Savoyard ont mis à l'envi leur concessions en valeur et de coquettes prairies s'étendent là où les sapins tors et rabougris de la « brousse » régnaient en maîtres. C'est à qui, du reste, maintenant, dans la colonie consacrera ses loisirs à l'agriculture. La contagion a même gagné les dames et avant trois ans St-Pierre possédera un type qui lui manquait, celui de la fermière au jupon court. Je ne serais pas fâché que l'industrie des fromages trouvât son compte à ce mouvement campagnard et que nous vissions enfin figurer sur nos tables des « Camembert » locaux et des *Mont-d'or* qu'on appellera, pour plus de vérité des *Pain-de-sucre* par exemple.

Comme la *Feuille officielle* est très répandue en France, principalement parmi les populations rurales, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que des immigrants, séduits par la facilité avec laquelle on obtient ici du terrain, nous arrivassent prochainement.

*

Une épidémie photographique sévit en ce moment sur nos îles avec une intensité exceptionnelle. Les arbres des forêts (!) de Langlade eux mêmes n'ont pas échappé à l'insolente curiosité du Daguerrototype. C'est dire que le quai de la Roncière, où se concentre toute l'activité locale, a payé plus que son tribut. Les appareils modernes opérant instantanément, on vous prend dans m'importe quelle position, ce qui est parfois gênant, d'autant mieux que les amateurs ne respectent rien et qu'à St-Pierre le mur de M. de Guilloutet est d'une escalade facile.

Les monuments publics, église, hôtel du gouverneur, poste, trésor, y ont successivement passé. Seule, la nouvelle école, qui, cependant ne « fait pas mal dans le tableau » n'a pas eu les honneurs de la reproduction. C'est, paraît-il, la faute des chambres noires qui, habituées à des têtes de bonne compagnie et devenues un peu « fiérotes » entre les mains de leurs propriétaires, se montrent aujourd'hui énergiquement réfractaires à tout ce qui possède une physionomie municipale.

*

On parle beaucoup en ville d'un viol qui aurait été commis, il y a trois ou quatre jours, dans des circonstances singulières. La victime serait dans l'impossibilité de reconnaître le coupable, ce qui est au moins étrange. Tout ce qu'elle a déclaré jusqu'ici, c'est qu'il a les apparen-

ces d'un gravier breton. — Or, comme Saint-Pierre donne asile pour le moment à cinq ou six cents individus répondant à ce signallement un peu vague, il sera difficile de mettre la main sur l'andaieu.

La chambre des Députés va, paraît-il, voter prochainement l'abrogation de l'article 340 du code civil et autoriser la recherche de la paternité. — Voilà un cas que le législateur n'a évidemment pas prévu et que nous recommandons à ses hautes méditations. Pour qu'une mesure soit bonne il faut que son application soit générale.

Allez vous mettre à la piste de l'auteur des jours de votre enfant si vous n'avez même pas vu la couleur de ses yeux !

*

Un crédit de 5000 francs pour frais de correspondance et autres, relatifs à l'acquisition de la célèbre DRAGUE a été ouvert la semaine dernière par je ne sais qui à je ne sais qui. Ces 5000 francs me rappellent à un sou près les 5000 francs qu'on reprochait à M. Louis Duluc d'avoir demandés à l'assemblée locale sous une rubrique analogue. M. Louis Duluc, lui, au moins, en aurait eu pour trois ans, et je ne crains guère de me tromper en alléguant que l'administration n'en aura pas, elle, pour plus de trois mois. C'est que l'argent file par le temps qui court ! On assure que la caisse de réserve a entrebaillé sa porte, ces temps derniers, pour recevoir un monceau d'or et qu'on peut dépenser hardiment. — J'aime mieux le croire qu'aller y voir.

Toutes ces questions là, du reste, ne sont pas encore mûres. Elles se liquideront lorsque la majorité actuelle du conseil Général aura fait place, au mois d'avril prochain, à des hommes moins aisés à convaincre et lorsqu'on procédera à la lessive, non pas en famille mais publique, du linge sali depuis 1888.

*

L'apaisement se fait autour des revendications Terre-Neuvaines sur le « French Shore ». C'était un feu de paille qui n'a pas réussi à fondre la glace diplomatique. Ni le Foreign-Office de Londres, ni le Ministère des affaires étrangères de Paris, ne se sont émus plus que de raison du tapage et des criailles de nos voisins. Des deux côtés, on a com-

pris que le jeu ne valait pas la chandelle et on couchera, à n'en pas douter, sur ses positions respectives — Le *modus vivendi*, provisoire pour 1890, deviendra définitif pour les années suivantes et ce litige sera promptement mis au rang des vieilles lunes. C'est seulement aux Délégués de St-Jean qu'il laissera un souvenir, agréable d'ailleurs : celui des parties fines et des bons soupers dont ils ne se sont assurément pas privés dans la Babylone moderne.

TONTAINE.

MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE

Contrairement à ce qui se passait les années précédentes, l'administration supérieure a invité le Conseil municipal à voter par exception son budget de 1891 à sa session d'août. C'est pour qu'il puisse y parvenir qu'une prolongation de session de 10 jours a été accordée par le gouverneur.

Afin d'établir un budget dont la sincérité ne puisse être mise en doute, deux commissions ont été nommées; la première pour les rues, composée du Maire, de MM. Bourget, Boutillier et Yon; la deuxième pour tous les autres travaux était composée du Maire, de MM. Clément, Hardy et Marie Lefèvre. Ces deux commissions, dans de longs rapports, ont édifié le Conseil municipal sur l'état des différents services de la municipalité. Les deux commissions constatent en effet d'une manière générale et succincte que les dépenses à prévoir pour 1891 atteindront sans extra un chiffre beaucoup plus élevé que les années précédentes. Il est facile de déduire les raisons de cette augmentation qui se trouvent dans le manque d'entretien des édifices communaux et de la voirie. Tout ayant été négligé complètement par suite du manque d'argent, il s'ensuit que rues, quais, bâtiments, etc. se trouvent dans un état de délabrement qui dit plus que tous les beaux discours des uns et des autres.

Le Conseil a adopté les conclusions des rapports de ses commissions dont les chiffres ont été grossis de demandes de crédits formulées par les représentants de la section de l'île aux Chiens.

Nous sommes en mesure d'affirmer que toutes les dépenses votées par le Conseil municipal ont un caractère obligatoire qui n'échappera à personne, chacun étant à même de rendre compte si telle ou telle dépense peut être supprimée sans



inconvénients pour le bon ordre et la sécurité des personnes et des propriétés.

Pour permettre à nos lecteurs de juger sainement la situation arbitraire qui a été faite à la Commune, nous leur mettons sous les yeux les principales dépenses du budget municipal, en appelant leur attention sur la possibilité ou non de supprimer tel ou tel service. Quant aux recettes qui s'élèvent à 107,000 francs, elles sont basées sur une moyenne de cinq années et sur le rendement actuel de certains impôts qui se ressentent forcément de la crise commerciale que traverse la Colonie depuis la mise à exécution du Bait-Bill.

Le personnel de la Mairie exige une dépense de 7000 francs pour deux secrétaires à Saint-Pierre, un à l'île aux Chiens et un concierge; quel est non pas le service, mais le bureau de l'Administration qui comporte moins d'employés en raison de la besogne à faire? l'état-civil seul suffirait à tenir en haleine deux employés ordinaires d'un bout de l'année à l'autre sans parler des autres travaux de comptabilité et des séances du Conseil municipal.

Frais de bureaux et chauffage 2000 fr. Cette dépense consiste dans l'achat du papier, des livres, et de registres sans nombre, dans l'impression de différentes pièces et aussi dans le combustible qu'il faut pour chauffer le concierge, le commissaire de police, le secrétariat et la salle des séances. Qui pourrait dire que cette dépense de 2000 francs est exagérée et qu'elle doit être supprimée ou amoindrie? Rendez-vous en compte par comparaison et vous serez édifiés.

Instruction publique 41,000 francs. Voilà le gros chiffre du budget municipal. Quel est l'administrateur qui pourra prouver que cette dépense est mal employée quand il saura qu'elle comprend dix frères instituteurs, huit sœurs institutrices, deux femmes pour les salles d'asile, le chauffage de toutes les classes, l'achat des prix, et un supplément de matériel scolaire pour les nouvelles classes des garçons. Faut-il instruire ou faut-il laisser les enfants végéter par l'ignorance et par le manque d'air?

Divers agents municipaux, 19,000 francs. Faut-il de la police? faut-il des cantonniers? faut-il des allumeurs? faut-il des gardiens aux bains, aux lavoirs et à l'abattoir? faut-il un voiturier? faut-il un fossoyeur? faut-il un agent pour diriger tout ce personnel? On dit jurement poser la question c'est la résoudre, mais jamais cet axiome n'a été si vrai que dans la circonstance actuelle où l'on critique sans trouver ni le mal ni le remède. Ce n'est cependant pas en gratifications et en augmentations accordées aux employés municipaux que les deniers des contribuables sont gaspillés;

et cependant ils les mériteraient tout autant, ces gratifications que leurs collègues des autres services. Mais il faut bien s'incliner et que le service se fasse quand même.

Frais de perception des recettes municipales 4500 francs. Est-il obligatoire d'avoir un receveur? ne faut-il pas recevoir et payer?

Entretien et clôture des cimetières: 3400 francs. La commune a à entretenir trois cimetières, deux à St-Pierre et un à l'île aux Chiens; qui osera dire que l'on ne doit pas assurer à nos morts une sépulture convenable et décente.

Édifices communaux 15,920 fr.

L'entretien et la réparation des édifices communaux comprend :

Mairie :

Peinture et planchers à changer. 1060 fr.

Bains publics :

Réfection de couverture, réparation des fournaux, tuyaux, robinets et peinture extérieure 1635

Lavoir public :

Réfection des murs, réparation des fourneaux et peinture extérieure 820

Abattoir :

Canal conducteur, peinture et dallage du grand abattoir 2275

Maison du gardien :

Reserrage et peinture. 210

Magasin à schiste :

Peinture extérieure 260

École des filles :

Trois planchers à refaire, 320 mètres de couverture, agrandissement de la salle d'asile, peinture intérieure et extérieure. 2760

(à suivre).

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Nombre de nos lecteurs nous ayant fait observer avec juste raison que l'infortune par nous signalée dans notre dernier numéro et sur laquelle nous avons appelé la sollicitude publique n'était pas la seule et que les enfants du sieur Ilharéguy également disparu en mer, il y a trois semaines environ, méritaient au même titre les sympathies et la générosité, nous ouvrons, sur leur demande, une souscription dont le produit sera réparti entre les deux familles.

AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND.

Nous avons le plaisir d'apprendre que le jeune Eugène Roussel, fils du sympathique commis du commissariat, et boursier de la Colonie au lycée Louis-le-Grand, vient de passer avec succès, devant la Faculté de Paris, son examen de bachelier ès-lettres première partie.

COLONISATION.

(suite et fin).

Par exemple, M. Delafosse n'est pas tendre pour l'administration, mais la sévérité de ses appréciations — de ses accusations, disons le mot — trahit précisément l'intensité de ses sentiments colonisateurs. Il voudrait voir nos colonies fortes, peuplées et riches, et il exerce dans l'administration la cause de leur stérilité relative.

« Les commerçants et les colons sont le cauchemar de l'administration, et on fait tout ce qu'on peut, dans les bureaux divers qui règnent sur notre empire colonial, pour que personne n'ose seulement mettre les pieds sur ce domaine d'État, à l'exception des fonctionnaires et des soldats.

chez nous on commence par semer dans nos colonies des soldats et des fonctionnaires, et lorsque la bureaucratie s'est installée à son aise dans la possession nouvelle, elle ferme magistralement les portes. Défense à quiconque d'entrer, à moins qu'il ne soit pourtant de la famille. Car la bureaucratie pullule comme les criquets d'Afrique.....

Il serait grand temps, en vérité, qu'on apprit en France à comprendre la politique coloniale et à la traiter comme elle doit l'être. On y a vu jusqu'ici un champ d'exploitation pour les fonctionnaires, et comme tout fonctionnaire abuse instinctivement de la part d'autorité dont il est investi, ces parasites ferment insolemment la porte aux travailleurs. Allez dans n'importe quelle colonie française, vous y trouverez non seulement l'insupportable grouillement des employés inutiles; mais vous découvrirez aussi que cette misérable engeance n'a qu'une haine: le colon. »

Et M. Delafosse se demande s'il deviendra jamais possible, avec un semblable système d'administration, de faire porter



à nos colonies tous leurs fruits.

Certes, nous n'avons jamais hésité à signaler les abus du fonctionnariat, qui sont pour nos colonies, une cause d'anéantie chronique; mais quel que soit notre attachement pour nos possessions lointaines, dans lesquelles nous voyons une réserve pour l'expansion de notre race et un débouché pour notre production, jamais nos sentiments ne nous ont inspiré une semblable virulence. Nous sommes bien tièdes auprès de M. Delafosse.

Il ne nous est point désagréable de nous voir distancer sur cette voie par nos adversaires de la veille, et nous sommes heureux de voir maintenant que la politique coloniale a des défenseurs plus enthousiastes, sinon plus convaincus que nous. Le vote de la Chambre fait la part belle au Gouvernement. On ne lui reprochera plus à l'avenir de laisser courir à la ruine et à la mort les malheureux qui s'expatriaient dans nos colonies. Et s'il montrait quelque timide à coloniser, M. Delafosse serait encore là, sans doute, pour lui rappeler, avec son langage imagé et énergique, que la Chambre, à l'unanimité lui enjoignit, le 31 juillet 1890, «d'étudier les moyens de diriger l'émigration française vers les colonies et pays de protectorat Français.»

(*Moniteur des colonies.*)

Le Gérant, A. Lemoine.

ANNONCES

A LOUER
UN ATELIER DE FERBLANTERIE
AVEC TOUT L'OUTILLAGE
S'adresser à
J.-B. LAFITTE, ainé.

AVIS.

M. A. Lemoine a l'honneur d'informer le public qu'il a reçu un choix très-varié de caractères typographiques et qu'il est à partir de ce jour à même d'exécuter tous les travaux d'impression qu'on voudra bien lui confier, de quelque nature qu'ils soient.

Ses prix très-modérés, sont ceux de la Chambre syndicale de Paris.

A LOUER

POUR LE JOUR SAINT-MICHEL PROCHAIN.

UNE MAGNIFIQUE MAISON

SITUÉE RUE DE L'HOPITAL



comportant

4 APPARTEMENTS AU REZ DE CHAUSSÉE

4 CHAMBRES A COUCHER ET GRENIER

CAVE AVEC FONTAINE. — MAGASIN ET JARDIN.

S'adresser à M. Jules LAPAIX.

THELOT FRANÇOIS

Quai de la RONCIÈRE et Rue du BARACHOIS.

MONUMENTS FUNÈBRES

en tous genres

ENTOURAGES DE TOMBES EN FER FORGÉ

sur plan ou sur mesure

A VENDRE

CHRONOMÈTRE WINNERL

S'adresser à l'Imprimerie A. LEMOINE, rue Gervais ou à M. POULAIN,

horloger, rue Bisson.

Saint Pierre. — Imp. A. Lemoine.